

La constitution

ciaux. Cela, nous ne pouvons le faire sans réfléchir au niveau national. Nous savons que légalement, nous avons le pouvoir de le faire. Cela, je pense, personne ne le conteste. Mais est-ce que moralement nous en avons le droit? Est-ce politiquement opportun? Est-il souhaitable d'agir unilatéralement dans les circonstances présentes? Voilà des questions auxquelles j'aimerais répondre.

Le critique du parti conservateur a défendu éloquemment un point de vue que je ne partage pas. Il l'a fort bien défendu avec l'argument qui suit: en agissant immédiatement, a-t-il dit, sans la collaboration des provinces, nous divisons le pays. Cette affirmation, je voudrais l'examiner sur deux plans: dans le court terme et dans le long terme. A court terme, il est certain que cela creuse un fossé entre les premiers ministres et nous. Cela est incontestable. Sterling Lyon ne cache pas à quel point cela lui répugne, ni M. Peckford. Inutile d'énumérer tous les premiers ministres: cela va sans dire. Même, j'ajouterai que leur liste va s'allonger, car je suis persuadé que bientôt le premier ministre de la Saskatchewan va se prononcer publiquement contre l'action unilatérale. Donc, cela transcende la ligne des partis. Il ne faut pas se le cacher, les premiers ministres sont mécontents, et à cet égard la décision est un facteur de division.

Passons à la population canadienne. Est-elle contre? Est-ce que cette décision sème la division dans l'immédiat? A court terme, je regrette d'avoir à dire que si, mais pour une raison différente cette fois. Cette raison, c'est la façon dont le gouvernement s'est comporté avant Noël. Je le dis carrément aux députés ministériels.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le refus initial de transmettre à la radio et à la télévision les délibérations du comité, le refus de reculer la date limite de la période de comparution devant le comité et l'imposition de la clôture au début du débat ont engendré une tension et une inquiétude au Canada. C'est une vérité banale. Je signale qu'une centaine de groupes voulaient témoigner devant le comité. Des gens qui approuvaient la charte des droits et d'autres qui voulaient y apporter des changements, qui n'approuvaient guère la façon de procéder avant Noël. Que les deux partis de l'opposition à la Chambre aient pu faire entendre raison au gouvernement montre bien l'efficacité du système parlementaire. Ils se sont élevés contre cette façon de procéder. L'autre aspect de l'efficacité du Parlement est de faire publiquement la preuve que ses institutions peuvent fonctionner et refléter les véritables besoins du Canada.

J'attribue enfin un certain mérite au gouvernement qui s'est ressaisi et a réagi. Il aurait pu demeurer intransigeant. Il aurait pu observer plus rigoureusement les délais qu'il s'était fixés. Il aurait pu refuser la participation de la radio et de la télévision. Toutefois, il a finalement cédé à nos pressions. A mon avis, c'était la chose sensée à faire mais, malheureusement, on a ainsi suscité dans le pays une dissension, une discorde à laquelle nous nous résignons mal.

● (1720)

Cependant, je tiens à aller au-delà du court terme. Avant de le faire, je dois dire une chose, car lors d'un débat de signification historique, il est certes bon de surmonter le cours de l'histoire de temps à autre, et par cela j'entends se reporter plus loin que les manchettes de la semaine dernière ou que le référendum de l'an dernier.

Jamais, madame le Président, nulle part au monde, on n'a apporté de réforme constitutionnelle bénéfique sans provoquer la division. C'est une des réalités de la politique surtout dans une ère de démocratie. Les États-Unis ont payé d'une guerre la réalisation de leur indépendance. Aujourd'hui, nous voyons d'un œil plutôt romanesque 1867 et l'œuvre accomplie par des chefs éminents qui ont su faire abstraction de leurs convictions partisans.

Ceux qui connaissent bien l'histoire de cette époque savent en effet que de nombreux points de mécontentement subsistaient dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, dans les régions qui formaient alors le Haut-Canada et le Bas-Canada. Ce qui veut dire que, à la naissance même de notre pays et malgré le vœu commun des pères de la confédération de fonder un Canada uni, cette mesure a certes aussi semé le désaccord; c'était à l'époque une source de dissensions. Il y a quelques années à peine, lorsque Terre-Neuve a décidé par scrutin d'entrer dans la confédération—c'est fou ce qu'on oublie vite l'histoire. Si je ne m'abuse, il y a eu deux scrutins et la population de Terre-Neuve était divisée de façon presque égale. C'est pourtant là un autre fait historique dont nous nous réjouissons tous, et ceux d'entre nous qui ne sont pas Terre-Neuviens sont heureux que Terre-Neuve fasse partie du Canada, et les Terre-Neuviens sont aujourd'hui en grande majorité fiers d'être Canadiens.

Je prétends donc, madame le Président, que l'argument du danger de division est gratuit dans une large mesure. Ce serait bien qu'il survienne un changement historique important et que nous puissions tous nous dire: Ne sommes-nous pas merveilleux? Une communauté de communautés. Il n'y aurait pas de différences. Même si nous venons de cultures différentes, de régions différentes, de groupes économiques différents, nous nous arriverons à nous entendre du jour au lendemain. Ce n'est pas ce que l'histoire nous enseigne, madame le Président. Ce qu'elle nous enseigne est un peu moins rassurant.

Donc, si nous voulons accomplir un acte historique et décisif, et c'est ce que nous sommes en train de faire pour le moment, il faut être prêts en tant que partis et en tant qu'hommes politiques, à accepter un peu de discorde, même si cela va jusqu'aux dissensions au sein de notre propre parti, ce qui est notre cas, si nous agissons dans l'intérêt du Canada à longue échéance.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ce qui est important, madame le Président, c'est de voir à longue échéance et non pas à brève échéance. Il faut voir si cet ensemble de mesures est une source de discorde durable, il faut songer au fond; il faut songer à l'essence des mesures que l'on nous demande d'étudier et se demander, comme l'ont fait les Pères de la Confédération il y a plus d'un siècle, si la mesure à l'étude va non seulement faire plaisir à nos enfants mais aussi à nos petits-enfants et à nos arrière-petits-enfants, si grâce à elle, les citoyens de la région de l'Atlantique, ceux de la région centrale du pays et ceux de l'Ouest continueront d'être heureux ou seront encore plus heureux d'être Canadiens. Voilà la question qu'il faut absolument se poser.

Il nous faut donc étudier la substance même de la proposition. Or, durant les trois mois d'audience du comité, en tant que Canadien, je me suis senti fier de constater que d'autres Canadiens qui ne sont pas des hommes politiques, qui dans